

AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - PROJET D'EXTENSION DU PORT FLUVIAL A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est engagée depuis plusieurs années dans le projet d'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde.

Le projet s'inscrit dans la programmation du secteur urbain « Canalet – Méditerranée – Hôtel Riquet » en prévoyant d'étendre et de réhabiliter le site portuaire fluvial existant et ses alentours.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil en bateaux du port,
- Proposer une montée en gamme des services portuaires,
- Développer une offre touristique diversifiée tout en prévoyant une intégration exemplaire, en matière patrimoniale et écologique, des aménagements paysagers et des constructions projetées.

Par délibération en date du 17 avril 2023, le conseil d'agglomération a donc engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, fixation des objectifs et modalités de la concertation unique valant déclaration d'intention.

Le PLU de la commune d'Agde, dans sa version actuellement en vigueur, ne permet pas la réalisation de l'ensemble du projet. Le président de la CAHM peut engager, conformément à l'article R.153-16 du Code de l'Urbanisme, une procédure de déclaration de projet afin de reconnaître son intérêt général et demander l'approbation de la mise en compatibilité le PLU d'Agde à l'autorité territorialement compétente pour rendre possible sa réalisation. Cette mise en compatibilité étant soumise à évaluation environnementale et la CAHM estimant que le projet est également, en lui-même, soumis à une telle évaluation, la CAHM fait le choix, conformément à l'article L.122-14 du Code de l'Environnement, de les soumettre à une procédure d'évaluation environnementale commune. Ce choix implique que soit organisée une procédure commune de participation du public.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont les suivants :

- Présenter au public le principe du projet d'extension du port fluvial d'Agde et son intérêt général tenant son programme qui a vocation à améliorer l'activité portuaire, l'activité touristique et leur intégration environnementale et paysagère afin de participer à l'attractivité de l'entrée de ville d'Agde et du Canal du Midi.
- Présenter au public la mise en compatibilité du zonage du PLU d'Agde et de ses OAP nécessaire à la réalisation du projet ;
- Recueillir les contributions et avis du public

Pour ce faire, est organisée à compter du 15 Août une concertation avec le public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et qui s'achèvera avant l'ouverture de l'enquête publique.

Durant cette phase de concertation, il y aura la mise à disposition du dossier de concertation présentant le projet, son intérêt général et les modifications du PLU d'Agde envisagées, accompagné d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions :

- au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34 630 Saint Thibéry) ainsi qu'en Mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine, 34300 Agde) aux horaires d'ouverture,
- ce même dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (www.agglo-heraultmediterranee.net) et sur le site Internet de la commune d'Agde (www.ville-agde.fr). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationport@agglohm.net.

À l'issue de la concertation un bilan sera établi, qui sera joint au dossier d'enquête publique et mis à disposition du public au siège de la CAHM et de la commune d'Agde.

Tout renseignement peut être demandé auprès de la Direction stratégies territoriales de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (04 99 47 48 22).